

Luxembourg, le 10 Août 2018

Monsieur le Ministre de la Culture, Xavier Bettel,
Monsieur le Secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt,
Cher Jo,

Tout d'abord, le conseil de gérance du Luxembourg Creative Industries Cluster (LCIC) vous félicite pour le travail remarquable sur le "Kulturentwécklungsplan 2018-2028" (KEP Version 0.1).
Le document recueille un grand nombre d'informations, factuelles et historiques, d'une manière unique et complète et est ainsi de grande valeur pour la culture en général au Luxembourg.
Le plan d'action donne une vue complète sur les chances et opportunités pour le futur développement de la Culture au Luxembourg.

En raison des analogies importantes de la mission du LCIC et des différents thèmes du KEP, nous prenons position par ce biais. Les opinions et conseils du LCIC sont dans le contexte et du point de vue du Cluster et de sa mission. Elles sont certainement en ligne avec les doléances des membres des différentes branches du secteur, mais ne représentent en aucun cas les membres ou des groupements. Le cluster n'est pas le syndicat des acteurs créatifs.

Le Luxembourg Creative Industries Cluster

Il a été fondé le 31 Janvier 2017 par la secrétaire d'État à l'Économie Mme Francine Closener, fait partie de la Cluster Initiative gérée par Luxinnovation GIE et a comme mission :

- Le support au développement du large éventail de services créatifs et pour un positionnement compétitif dans l'économie locale et internationale
- Promouvoir les aspects entrepreneuriaux des professions et des compétences des acteurs créatifs
- Initier des collaborations avec des entreprises nouvelles et existant pour favoriser l'innovation
- Promotion transfrontalière des industries créatives nationales
- Initier et organiser des actions principalement liées à l'impact sur l'économie et les entreprises
- Le LCIC travaillera en tant qu'intermédiaire entre le gouvernement, le secteur privé (CdC, CdM ...), le secteur public, le secteur des industries créatives et le citoyen usager/utilisateur

Pour arriver à ses missions tels objectifs ont été définis :

- Mise en place et administration du "Creative Industries Cluster Luxembourg"
- Augmenter le nombre d'entreprises créatives
- Accroître l'adoption des produits et services des entreprises créatives par les entreprises (locales)
- Augmenter l'attractivité du pays pour les talents créatifs
- Promouvoir l'innovation intersectorielle dans les industries culturelles et créatives
- Favoriser l'internationalisation des industries créatives luxembourgeoises
- Valoriser les métiers créatifs dans l'éducation
- Plateforme d'échange pour les demandeurs de services et de produits et les acteurs créatifs
- Devenir le guichet unique des industries créatives nationales
- Relais entre le gouvernement, le secteur privé, l'industrie créative et ses acteurs
- Être le facilitateur (pas le porte-parole) vis-à-vis des ministères pour les branches ou l'ensemble du secteur lorsque cela est nécessaire - le LCIC est politiquement neutre

Actions menées depuis la création du LCIC :

- Création de la plateforme d'échange www.creativecluster.lu
- Divers événements networking
- Échanges bilatéraux au-delà du territoire luxembourgeois (export) afin de fortifier les liens intra- et cross-sectoriels avec l'étranger.
- Projet pilote cross-sectoriel et cross-cluster, à caractère duplicatif, en phase de développement.
- Depuis mars 2018, la formule mensuelle Creative Thirst Day qui a pour but de connecter les acteurs créatifs et culturels et de faire découvrir les services et infrastructures de l'écosystème.
- Invitation de participer à un groupe de réflexion afin de regrouper les infrastructures disponibles pour les industries créatives,
- Support à la mise en place de projets tels les nouveaux BTS du Lycée des Art et Métiers.

Le LCIC a jusqu'à ce jour plus que 350 membres (entreprises).

Prises de position

Le ministère de la Culture voit également son périmètre concurrencé par le ministère de l'Économie qui, depuis plusieurs années, est particulièrement impliqué dans le développement des industries culturelles et créatives, notamment par la mise en œuvre du Luxembourg Creative Industries Cluster dédié au développement et à la coopération des acteurs du secteur.
(p.50)

Le LCIC a pour mission d'être l'instrument de soutien pour les acteurs du secteur et non d'un certain Ministère. C'est pour cela nous nous efforçons pour une collaboration plus étroite avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie, mais aussi d'autres organismes. Différentes discussions ont déjà eu lieu dans ce sens, mais sans résultats concrets. Nous prévoyons pour 2018-2019 de se réunir pour voir comment pouvoir collaborer.

Recommandation 3 p.92

Mettre en place un Comité interministériel de la Culture

Le LCIC soutient cette recommandation à cent pour cent.
Nous soulignons l'importance d'un conseil consultatif de représentants venant de tous les branches culturelles. (Plus que l'Université... mais les acteurs actifs et de soutien)
Partenaire : Ministère de l'Économie obligatoire

Recommandation 11 p.102

*Encourager et soutenir les partenariats et la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens
- Instaurer une plateforme en ligne pour assurer le partage des espaces, des équipements et des ressources*

La plateforme en ligne creativecluster.lu, lancée en le 29 mai 2018, a été développée pour répondre aux besoins qui ont émergé dans divers ateliers avec les membres. Elle répond, entre autres, au besoin de stimuler la coopération entre les acteurs et d'échanger offres et besoins. Néanmoins, elle est en constante évolution pour répondre encore mieux aux besoins et nous sommes ouverts à la discussion.

Note : Il est conseillé d'éviter des initiatives similaires parallèles qui affaiblissent le potentiel d'un tel instrument.

Le LCIC encourage les acteurs culturels à collaborer avec des acteurs d'autres branches du secteur des créatifs. Par exemple une idée serait d'ajouter à la plateforme digitale un système de partage d'équipements et de ressources.

Valoriser et professionnaliser les acteurs du secteur culturel : p.108



- *Soutenir les artistes, les intermittents du spectacle et les autres acteurs culturels dans le développement et le suivi de leur cheminement professionnel*
- *Développer le secteur culturel en favorisant la professionnalisation*
- *Valoriser les métiers plutôt que les carrières*
- *Soutenir le marché de l'emploi et l'activité des artistes*
- *Optimiser le dispositif de soutien à caractère social pour les artistes et intermittents du spectacle*

La professionnalisation des acteurs du domaine créatif est un engagement majeur du LCIC. C'est pour cela nous nous efforçons pour une collaboration plus étroite avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie, mais aussi d'autres organismes.

Recommandation 21 p.111

Renforcer la structuration des fédérations et associations d'artistes professionnels

Le dernier atelier de réflexion (juillet 2018) avec multiples fédérations de créatifs confirmait qu'il y a une volonté et besoin de structuration.

Le LCIC se voit comme facilitateur d'actions structurées, mais sur demande de certaines fédérations/ groupements et sans être représentant et/ou syndicat.

Nous observons des initiatives récentes de structuration de certaines professions (Photographes...), entre autres à cause du LCIC.

Par contre une structuration durable des professions dans leur ensemble nous semble très difficile à cause du manque d'intérêts/objectifs concrètes communs.

Porteur du projet : ministère de la Culture

Partenaires : institutions culturelles

Un mouvement de base devrait être le porteur du projet : les acteurs, les fédérations existantes. Le rôle du Ministère serait de facilitateur ensemble avec le LCIC.

14. Industries culturelles et créatives p.122

Observations clés

La stratégie de valorisation du secteur que le ministère de la Culture entend mettre en œuvre nécessite au préalable une concertation entre les ministères intéressés (ministère de la Culture, ministère de l'Économie, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, ministère des Affaires étrangères et européennes) et les différents acteurs de l'écosystème des industries créatives (entreprises privées et partenaires stratégiques actifs dans les industries créatives), en s'inspirant de l'expérience des entreprises et des principaux artisans du secteur. Pour cela, un forum les réunissant devrait donc être organisé.

Le LCIC est bien sûr disponible pour collaborer à un forum pertinent.

Le Luxembourg dispose depuis peu d'une base stratégique dans le secteur à travers le Luxembourg Creative Industries Cluster, géré par Luxinnovation, qui rassemble des acteurs divers et interconnectés, à la fois pour renforcer la visibilité et le potentiel d'innovation de ce secteur, pour initier la collaboration avec de nouvelles entreprises et promouvoir les industries créatives du pays à niveau international. Plusieurs acteurs culturels (institutions, associations, fondations ou autre) sont partenaires stratégiques du Cluster : AAPL, CAPE, TROIS C-L, CNA, LUCA, Kulturfabrik, Creative Europe, Film Fund, Freeport, Mudam, Rockhal, etc.

www.creativecluster.lu

Recommandation 33

Rapprocher le secteur des industries culturelles et créatives du secteur de la culture

Pistes à suivre :

- *Stimuler les collaborations entre les acteurs culturels et le secteur des industries créatives*
- *Mettre en place des dispositifs permettant la coopération d'institutions culturelles et de recherche avec des créateurs*
- *Considérer les spécificités des industries créatives*
- *Mutualiser et développer les compétences d'ordre culturel, créatif et économique*
- *Répertorier des lieux existants non-utilisés, ou désaffectés, ou à reconvertir, qui pourraient être transformés en « hubs de la création », même s'ils sont temporaires*
- *Créer un contexte d'économie circulaire et d'économie du partage*
- *Élargir le périmètre d'action du Ministère de la Culture aux compétences sur les médias (audiovisuel, cinéma et presse)*

Le LCIC soutient cela entièrement et souhaite renforcer la collaboration avec Ministère de la Culture et les acteurs créatifs dans le secteur culturel.

Résultats attendus : stimulation du secteur ; rayonnement international de l'économie luxembourgeoise comme économie créative ; meilleure exploitation de la propriété intellectuelle ; création de nouveaux canaux de distribution pour les industries créatives ; création d'emplois ; contribution à la richesse collective

Bénéficiaires : secteurs économique et culturel, créateurs, entrepreneurs

Et l'image du pays

Échéance : moyen terme

Du point de vue du LCIC c'est en cours.

Limites et risques : manque de lieux, réticence à la collaboration

De l'expérience du LCIC la réticence de collaboration est en train de diminuer.

Prérequis : volonté de collaboration, mise en place de dispositifs permettant les collaborations

Mission du LCIC

Porteur de projet : ministère de la Culture

Le LCIC propose d'initier une collaboration et cela devrait se faire d'une manière intra-ministérielle : Ministère de la Culture et le ministère de l'Économie.

Partenaires : Luxembourg Creative Industries Cluster, ministère de l'Économie, institutions culturelles

Inspiration : 1535° Creative Hub ; Bamhaus ; Station F, Paris ; European Creative Hubs Network ; Creative France

Pourquoi ne pas avoir l'ambition de développer le LCIC en le **Luxembourg Cultural and Creative Industries Cluster, le LCCIC ?**

Errata :

P124 : Sources : ... Brugnoni Tania

P177 : GLAS Jan

Nous estimons que le KEP nécessite une stratégie (priorisations et planifications) pour des actions pertinentes à court-, à moyen- et à long terme et espérons que cela sera élaboré dans la version KEP 1.0.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie, Messieurs, d'agréer mes meilleurs sentiments,
Jan Glas



Pour le conseil de gérance du LCIC

Jan Glas, président

Marc Lis, Cluster manager

Johnny Brebels, membre

Tania Brugnoni, membre

David Heinen, membre

Anna Loporcaro, membre

Olivier Zephir, membre